



École Côte-du-Nord
15, rue Des Groseilliers
Gatineau, Québec J8Z 1M4
Téléphone 819-771-9773
Télécopieur 819-771-1556

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance régulière virtuelle du conseil d'établissement de l'école Côte-du-Nord tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19h00 et à laquelle **étaient présents**:

Benoit Brière, président/parent
Chantal Cléroux, Secrétaire/parent
Christelle Element, trésorière/ Service de garde
Chantal Labelle, directrice
Annik Montreuil, secrétaire-école
Dominic Robitaille, parent
Gaëlle Tientcheu, parent
Isabelle Rollin, enseignante
Nicole Fortin, enseignante
Taïeb Belkacem, enseignant
Tarik Abouziane, parent
Gregory Shaw, parent Comité EHDAA
Catherine Lanthier, parent
Marie-Pier-Andrée Simard, enseignante

Substitut 1 : Mylène Latour
Substitut 2 : Rafaëlle Devine
Substitut 3 : Magdalena Bober

Absents : Ariane Bernard-Piché, Vice-présidente/parent

1. Préliminaires

1.1 Présences et quorum : le président souhaite la bienvenue aux membres et confirme le quorum et précise qu'étant donné l'absence d'un parent, Mme Rafaëlle Devine aura droit de vote.

1.2 Période d'intervention du public : aucune intervention.

1.3 Adoption de l'ordre du jour : Le président fait la lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter le point 2.7 Création comité 50^e. M Abouziane propose l'ajout du point 3.1 – Mise à jour logo école. Mme Fortin propose l'adoption de l'ordre du jour, et M Robitaille seconde.

CE-2021-22-14

1.4 Correspondance du CÉ : Aucune correspondance à partager.

1.5 Adoption du procès-verbal de novembre 2021 : Il est proposé de corriger quelques coquilles dans le PV (Mme Clément remplacé par Mme Element, ajouté Mme Fortin comme appuyeur au point 1.3) Mme Rollin propose l'adoption, et M Robitaille seconde.

CE-2021-15

1.6 Suivis au procès-verbal : Certains parents font part de leurs inquiétudes face à l'intimidation qui se passe dans l'autobus scolaire et ont demandé que cette situation soit clarifiée. La directrice a rassuré les parents en confirmant qu'à l'école, plusieurs intervenants sont présents dans la cour d'école afin de prévenir l'intimidation. En ce qui concerne l'intimidation qui se fait dans les transports scolaires, l'école ne peut intervenir que si elle en est au courant. La directrice affirme que des mesures sont en place pour contrer l'intimidation. Mme Labelle mentionne également que l'école maintiendra les 2 récréations qui diminuent le nombre d'élèves en même temps dans la cour d'école.

2. Points nécessitant une adoption ou une approbation

2.1 Sorties éducatives au Lac Beauchamp : Mme Labelle mentionne que l'enseignant en éducation physique; M Frédéric est à finaliser 3 journées d'activités pour tous les élèves de l'école en janvier 2022. On organisera la sortie sur 3 jours (11-12-13 janvier) afin de faciliter la surveillance. Les élèves pourront faire du ski de fond, de la raquette, du patin, des glissades et le tout couronné d'un feu de joie.

Résolution CE-2021-22-16 :

Les membres du conseil d'établissement autorisent l'école à organiser une activité de trois journées consécutives (11-12-13 janvier 2022) au lac Beauchamp en janvier 2022. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.2 Contenus du programme de l'éducation à la sexualité : Mme Labelle mentionne aux membres que le programme de l'éducation à la sexualité est obligatoire. Le contenu du programme sera étalé sur plusieurs semaines et non enseigné dans un bloc de temps. La directrice mentionne également que les parents ont toujours le droit de demander une exemption, et ce, en suivant la démarche établie par le ministère de l'Éducation.

2.3 Fonds à destination spéciale: Comme discuté lors de la dernière rencontre, la directrice a sondé l'équipe-école afin de connaître leur opinion concernant les projets/rénovations que pourrait bénéficier l'école avec le fond à destination spéciale. Les résultats ont démontré que la cour d'école, la bibliothèque et repeindre les classes et aires communes était ce qui préoccupait le plus les membres du personnel. La directrice informe les membres qu'elle avait déjà demandé à ce que la structure de jeu soit examinée afin de déterminer son état et sa longévité. Pour pouvoir profiter du fonds du ministère pour l'embellissement de la cour d'école, une demande doit être faite au ministère d'ici le 10 janvier 2022. Il est important de savoir que le ministère peut offrir une subvention maximale de \$50 000 et que l'école devra trouver le 20%. Le montant qui se trouve déjà dans le fond à destination spéciale pourra être utilisé. En étant une école à indice élevé de défavorisation, le ministère accepterait de nous donner le maximum de \$50 000 même si l'école n'amasse pas une part 20% du projet si celui-ci accepte notre projet.

M. Brière sollicitera prochainement la conseillère du quartier, Mme Isabelle Miron pour recevoir un support monétaire de sa part.

Résolution CE-2021-22-17 :

Les membres du CE autorisent la direction à faire une demande de subvention au fond pour l'embellissement de la cour d'école. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.4 Campagne de financement (pizza) : La directrice a fait mention que les dîners pizza recommenceront en janvier 2022 à raison de 2 dîners par mois. Le choix d'une pizzeria sera fait sous peu et un plan de distribution sera mis sur pied afin d'avoir une organisation efficace. Le service de garde sera consulté afin de voir si les éducatrices et éducateurs pourraient faire la distribution accompagnée de quelques parents bénévoles. M Abouziane a mentionné qu'il aimerait faire partie des bénévoles. La directrice sera en mesure de nous transmettre le plan final lors de la prochaine rencontre. Les membres ont également discuté de la possibilité que les élèves de 6^e fassent la vente de pop-corn afin d'amasser des sous pour leur bal de finissants. Mme Rollin, discutera de cette activité avec les élèves et Mme Rouleau (l'autre enseignante de 6e).

2.5 Service de garde semaine de relâche : Mme Element demande aux membres du CÉ d'accepter sa proposition de ne pas ouvrir le service de garde lors de la semaine de relâche en mars 2022. Étant donné le faible taux de participation lors des journées pédagogiques, il est peu probable qu'il y aura plus d'élèves pour la semaine de relâche. Comme chaque année, un minimum de 60 enfants doivent être inscrits pour que le service de garde puisse opérer sans déficit, ce qui n'a jamais été atteint.

Résolution CE-2021-22-18 :

Les membres du conseil d'établissement autorisent la fermeture du service de garde lors de la semaine de relâche soit du 7 au 11 mars 2022. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.6 Activités parascolaires: La directrice a informé les membres du CE qu'avec leur approbation, l'école aurait la possibilité d'offrir des activités parascolaires sur l'heure du dîner par l'entremise de Dimension sportive. Certaines activités seront gratuites et d'autres, seront à prix réduit. Mme Labelle mentionne qu'il y a possibilité que l'école couvre une partie des frais en utilisant des fonds du programme « à l'école on bouge ».

Résolution CE-2021-22-19 :

Les membres du conseil d'établissement autorisent la direction de l'école à mettre sur pied des activités parascolaires en collaboration avec Dimension sportives pour les élèves de l'école. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.7 Création d'un comité pour le 50^e anniversaire de l'école : Suite à la dernière rencontre du CE, M Brière partage avec les membres du CE qu'il a été approché par des parents pour mettre sur pied un comité du 50^e. Il souligne que d'autres personnes peuvent faire partie de ce comité. Des rencontres seront organisées à cet effet. Pour l'instant, les gens constituant ce comité sont ; Benoit Brière, Marie-Pier-Andrée Simard, Mylène Latour, Rafaëlle Devine et Magdalena Bober. Mme Labelle doit s'informer à savoir quel montant?

pourra être alloué pour cet évènement. Le comité reportera ses activités aux membres du CE lors des prochaines rencontres.

3. Points de discussion ou d'information

3.1 Formation obligatoire du CÉ (art. 53 & 459.5 de la LIP) : Le président rappelle aux nouveaux membres du CÉ qu'ils doivent suivre la formation obligatoire en ligne d'ici le 31 décembre 2021. Un lien vers les articles 53 et 459.5 de la LIP a été fourni par courriel. M. Brière demande aux membres de confirmer qu'ils ont complété la formation en fournissant leur signature électronique (Mme Labelle enverra un lien à cet effet).

3.2 Nouveau Logo : M Abouziane mentionne que l'équipe responsable du nouveau logo avait fait quelques ébauches. Le mandat de sélection a été donné au conseil des étudiants. Étant donné que les élèves ne se reconnaissent pas dans les ébauches proposées par le comité, ceux-ci travailleront sur leurs ébauches durant le congé des fêtes et reviendront avec de nouvelles ébauches. Le comité du logo fera leurs choix par la suite. Il a été mentionné que le compas doit absolument rester dans le logo à titre de référence historique.

4. Mots des représentants

4.1 Des membres du personnel : Mme Rollin indique que plusieurs activités seront organisées pour souligner Noël pour chaque cycle au cours des prochaines semaines. Les élèves peuvent s'attendre à des journées thématiques, le compte de Noël collectif, le spectacle de Noël, un déjeuner sera offert à toute l'école et le père Noël fera son tour.

4.2 Du service de garde : Mme Element rapporte que tout va bien en général. Elle mentionne que la collecte de denrée pour 5 familles de l'école se déroule jusqu'au 17 décembre. Les paniers de Noël seront confectionnés et distribués le 19 décembre.

Le conseil d'établissement a voté 15 minutes supplémentaires. Accepté à l'unanimité

CE-2021-22-20

4.3 Comité de parents du CSSPO : M Brière mentionne qu'à la dernière rencontre, il sera tenu de rapporter des bons coups de l'école. Il recevra les propositions de la direction ou de l'OPP. Les membres ont également :

- définis les rôles des membres
- décidé que compte tenu de la situation actuelle concernant la pandémie, il n'y aura pas de visite dans les écoles secondaires pour les classes de 6^e année.
- discuté des nouvelles écoles
- mentionné que le taux de diplomation du CSSPO a augmenté de 10% par rapport aux 10 dernières années.

4.4. Comité EHDAA de la CSSPO : M. Shaw a rapporté que lors de la première rencontre du comité de EHDAA, le comité a défini 4 questions/sujets qui feront partie des priorités du comité pour l'année en cours.

- 1- Transition entre les cours, les années et de la 6^e au secondaire;
- 2- Qui sont les différents acteurs/services/intervenants disponible dans la CSSPO
- 3- Raison d'être
- 4- Santé mentale: les besoins des enfants ayant déjà un problème d'apprentissage.

4.5 OPP : Mme Cléroux a mentionné que le comité se rencontrera le 7 décembre pour finaliser leurs implications dans la fête de Noël. Les parents feront la décoration des aires communes de l'école afin de souligner le temps des fêtes le 11 décembre. Mme Cléroux a fait part au CE que l'équipe de l'OPP est prête à donner un coup de main pour les paniers de Noël, les levés de fonds et l'organisation du 50^e.

4.7 Direction : La directrice a mentionné que la version hybride pour les rencontres de parents a été un franc succès.

À la suite des modifications de la LIP relativement à la gouvernance des centres de services scolaire, les consultations portant sur les objectifs, principes et critères de répartition se font désormais par l'entreprise du comité de répartition des ressources des centres de services scolaires.

La directrice a reçu quelques plaintes de parents que leurs enfants passaient beaucoup de temps à regarder des films ou vidéos sur la télé et/ou la télé interactive durant l'heure du dîner au service de garde. Mme Labelle fera un suivi en prendra l'action nécessaire pour palier à cette situation. La directrice profite de l'occasion pour remercier les membres qui sont toujours présents lors des rencontres. Elle félicite leurs participation et dévouement. Elle termine son rapport en souhaitant à tous, un joyeux temps des fêtes et bon repos.

4.6 Présidence : M Brière a mentionné qu'il avait communiqué avec une ancienne collègue de travail pour qu'elle puisse venir faire une évaluation des besoins de la bibliothèque de l'école. Une rencontre sera organisée sous peu. Le président souhaite aux membres un joyeux temps des fêtes.

5. **Varia** – aucune intervention

6. **Levée de l'assemblée** : La rencontre a été levée à 21h20. Mme Fortin propose la levée de l'assemblée et Mme Rollin la seconde.

Benoit Brière, président

Chantal Cléroux, secrétaire